

**Conseil d'Administration du 23 mai 2014
Compte-rendu**

Présents :

Président	Benz WEBER
Directeur	Bruno MENGOLI
Directrice adjointe	Caroline LECOURTOIS
Collège des enseignants	James NJOO, Gwen ROUVILLOIS, Édouard ROPARS, François GUÉNA
Collège des administratifs	Marie-Liesse SZTUKA
Collège des étudiants	Renaud Cruells, Romain Godart, Poline TEXIER
Personnalités extérieures	Gwenael QUERRIEN, Bernard LANDAU, Pierre PAULOT, Marc LECOQ, Catherine BARBE
Excusés	Dalil HAMANI (pouvoir remis à François GUÉNA), Vincent POIRIER (pouvoir remis à François GUÉNA), Patrick BOTTIER, Adrian QUERALES AMAYA, Laurène VIAL, Juliette MONTFROND
Invité	Paul ASTRUC, Secrétaire général

Le Président de CA, Bendicht Weber, ouvre la séance à 9h34.

Il présente le collège des personnalités extérieures, nouvellement nommé par arrêté ministériel en date du 22 mai 2014.

Un tour de table permet à chaque membre élu du CA de se présenter.

Le Président précise les modalités de fonctionnement du conseil notamment la fréquence soutenue des séances ainsi que les thématiques abordées dans l'ordre du jour.

L'ordre du jour est modifié comme suit :

1a - Point d'information sur le Grand Workshop : rapporteur G. Rouvillois

1b - Point concernant l'avancement des travaux du groupe « relocalisation » :
rapporteur B. Mengoli, B. Weber

2 – Bilan de l'activité de la CRI : rapporteur D. Hugues, C. Pedelahore, R. Kinley.

3 – Politique éditoriale des éditions de la villette et Prix de vente des ouvrages édités :
rapporteur : M. Bedarida

4 – Projet de mise en oeuvre d'une filière d'urbanisme au sein de l'ensaplv :
rapporteurs, B. Bentz, B. Mengoli, R. Hodde, J. Zetlaoui Leger

5 - Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 11 avril 2014.

6 - Présentation du rapport d'activité de l'ensaplv pour 2013 : rapporteur B. Mengoli

En introduction, Bendicht Weber revient sur les 9 missions des écoles d'architecture. Il souligne l'enjeu de la formation initiale incitant à une prise de responsabilité de la part de l'étudiant quant à son parcours, la place transversale de l'enseignement du projet d'architecture ainsi que son poids horaire conséquent sur les deux cycles Licence et Master tout comme la préparation au mémoire organisée sur 3 semestres qui renforce la volonté de l'ensaplv de former des étudiants réflexifs, responsables et citoyens.

Les double -formations architectes ingénieurs et les formations post-master sont également abordées.

1a - Point d'information sur le Grand Workshop : rapporteur G. Rouvillois

Gwen Rouvillois diffuse un power point présentant le site des « Cathédrales » et explique la tenue et la finalité du Grand Workshop. Un document précisant la faisabilité et le plan budgétaire sera transmis ultérieurement permettant ainsi aux membres du CA d'envisager la tenue de cette expérience pédagogique inédite à l'ensaplv.

1b - Point concernant l'avancement des travaux du groupe « relocalisation » : rapporteur B. Mengoli, B. Weber

Benz Weber revient sur le futur projet de relocalisation de l'ensaplv à Saint-Denis sur le site des « Cathédrales du rail », anciens entrepôts de la SNCF, monuments historiques.

Le grand Workshop dont le principe a déjà été voté lors d'un précédent CA, offre une portée

pédagogique transversale, inédite à l'ensaplv. Il regroupera quelques 850 étudiants, soit l'ensemble des 3 promotions de Licence, répartis par groupe dont les travaux thématiques sont axés sur le site de relocalisation de l'ensaplv. La pérennité de ce workshop est également un enjeu pour l'école.

Par ailleurs, depuis le mois d'octobre 2013 dernier et la signature d'une motion, l'ensaplv a missionné son directeur Bruno Mengoli pour engager des échanges avec l'agglomération de Plaine Commune afin de permettre l'aboutissement du projet de relocalisation de l'école. Une opportunité a rapidement émergé sur le site des "Cathédrales du rail" dans la Plaine Saint-Denis.

Dans le but d'explorer cette hypothèse, Plaine Commune engage aujourd'hui une étude pré opérationnelle sur le secteur, intégrant l'étude de faisabilité d'implantation de l'école au sein des "Cathédrales". Afin d'assurer le suivi de cette étude, de l'alimenter par des données programmatiques et des échanges avec les interlocuteurs extérieurs, il est proposé de constituer un groupe de suivi représentatif des instances de l'école.

Ce nouveau groupe permettrait de faire le lien avec les maîtres d'ouvrage et maîtres d'oeuvre du projet et de porter la réflexion de l'école sur ce lieu et son projet pédagogique.

Bruno Mengoli précise aux personnalités extérieures les précédents projets de relocalisation de l'ensaplv qui n'ont pas aboutis et la nécessité d'établir des partenariats avec les acteurs locaux afin de croiser des moyens permettant de faire aboutir cette nouvelle proposition. Il est souhaitable que l'école participe activement à l'opportunité de cette étude et porte ses attentes. Un appel à contribution pourrait être lancé et un séminaire de synthèse organisé dès la rentrée universitaire 2014.

G. Querrien souligne l'opportunité d'organiser des visites de sites comparables avec des étudiants de l'ensaplv pour évaluer le projet.

C. Barbé souligne la dimension urbaine et l'enclavement de ce territoire notamment vers le nord et l'enjeu d'un accès vers la future gare Saint-Denis-Pleyel. Elle attire l'attention sur la nécessité de contacter la SNCF qui pourrait être un partenaire déterminant de ce projet.

B. Landau, insiste sur la nécessité d'avoir un groupe plus resserré et représentatif pour discuter avec les partenaires du projet. La lisibilité de ce projet passe également par un calendrier des grands rendez-vous sur ce projet.

F. Guéna précise qu'un site web, sorte de plateforme d'échanges est déjà en cours de réalisation.

E. Ropars s'interroge sur le rôle de ce groupe de travail étant donné qu'il en existe déjà un dont la constitution et les missions ont été votées lors d'un CA précédent. Il insiste sur la difficulté de ce nouveau projet qui aujourd'hui n'a pas l'aval du ministère de tutelle, des questionnements et risques des partenariats, notamment Plaine Commune, évoqués au sein de l'école. Il serait préjudiciable que ce projet ne soit plus à l'initiative de l'école mais à celle de Plaine Commune.

Bruno Mengoli confirme le rôle de ce nouveau groupe représentatif de l'établissement dont la mission est de porter nos enjeux auprès de Plaine Commune. Ce groupe de configuration resserrée permettra plus de souplesse et de flexibilité pour conduire les échanges, le processus général demeurant sous le pilotage du groupe Relocalisation.

M. Lecoq engage à clarifier et structurer les organes et modalités de suivi du processus.

B. Weber insiste sur le fait que le CA doit inscrire ce processus dans des prises de décisions et définir un calendrier.

Le collègue étudiant s'interroge sur la représentativité du Comité restreint étant donnée l'absence d'étudiants dans ce groupe. Il demande à y être représenté au même titre que les

deux enseignants qui seront recrutés par appel d'offre.

Décision :

La motion ci-dessous est approuvée par 13 voix pour et 3 voix contre.

Le 18 octobre 2013, le Conseil d Administration a décidé d'inscrire le projet de relocalisation de l'école dans le territoire de la Plaine Saint Denis au sein du Cluster de la Culture et de la Création. Dans ce cadre, la possibilité d'une implantation au sein des "Cathédrales du rail" à Saint Denis a émergé comme une hypothèse crédible, autant pour l'établissement que pour la collectivité locale Plaine Commune (courrier du vice-Président de Plaine Commune du 18 novembre 2013).

Une étude pré-opérationnelle urbaine et architecturale sur ce site, intégrant la faisabilité d'implanter l'école dans les bâtiments existants, est sur le point d'être engagée sous la maîtrise d'ouvrage de Plaine Commune.

Afin de prolonger l'investigation de cette opportunité, le CA décide d'instruire cette proposition, d'y participer par l'établissement d'une charte programmatique et par des échanges avec Plaine Commune et les maitres d'oeuvre missionnés. Ce suivi sera réalisé sous le pilotage du groupe de Relocalisation (cf CA du 30 janvier 2014) et d'un groupe spécifique assurant l'interface avec les interlocuteurs de l'établissement. Ce dernier groupe sera composé de représentants du CA (1 titulaire et 1 suppléant), du CEVE (1 titulaire et 1 suppléant), du CS (1 titulaire et 1 suppléant), de l'administration (1 titulaire et 1 suppléant) et de deux enseignants disposant d'une expertise particulière spécifique au site et au projet (1 titulaire et 1 suppléant).

2 – Bilan de l'activité de la CRI : rapporteurs D. Hugues, C. Pedelahore, R. Kinley.

Danielle Hugues présente son service et ses collaboratrices. Un document a été transmis en amont aux membres du CA. D. Hugues propose d'organiser un jeu de questions-réponses, elle invite les membres du CA à lui soumettre des questions de réflexion sur la portée des relations internationales à l'ensapl.

Les membres du ca soulignent la qualité du travail fourni par Danielle Hugues et son service.

B. Weber expose la responsabilité du service des relations internationales de porter le projet d'ouverture de l'ensapl.

D. Hugues revient sur la création de la commission des relations internationales aidant le CA à définir une stratégie à l'internationale dans le projet pédagogique de l'établissement et permettant de renforcer les relations entre enseignants porteurs des échanges internationaux.

L'absence de partenariats avec l'Afrique sub-saharienne s'explique par le fait que peu d'enseignants portent des projets africains hormis l'Afrique du nord et du fait que des relations pérennes sont difficiles à construire dans cette zone.

D.Hugues souhaite que le conseil d'administration prenne position sur quelques mesures à mettre en oeuvre, en conformité aux exigences du programme Erasmus +

- Une meilleure lisibilité de l'offre pédagogique par la traduction des programmes d'enseignement en anglais

- une meilleure préparation de la mobilité sortante en organisant des ateliers de préparation aux examens de certification de langue anglaise, d'un coût de 3000 €/an

- un meilleur accueil de la mobilité entrante et des étudiants étrangers accueillis dans les formations diplômantes en organisant un enseignement de langue française validé comme l'enseignement de langue obligatoire de L3 ou un optionnel de M1, d'un coût prévisionnel de 12000 €.

Enfin, D. Hugues propose que le renforcement des préparations linguistiques soit abordé en réunion des directeurs des écoles d'architecture, cet effort devant concerner toutes les écoles d'architecture.

Bendicht Weber indique qu'il n'est pas encore possible de prendre des engagements financiers pour le budget 2015.

M.Lecoq propose de faire appel aux universités du Pres Hesam pour les cours de langue et aux plateformes internet de type e-learning.

D. Hugues rappelle toutefois que l'enseignement des langues assuré à l'école a été conçu pour être adapté aux besoins des étudiants architectes, et est centré autour de la communication du projet d'architecture. Dans ce contexte il semble difficile d'externaliser cet enseignement.

Les outils financiers liés à cette action seront communiqués au moment de l'examen du budget de l'établissement.

3 – Politique éditoriale des éditions de la Villette et Prix de vente des ouvrages édités : rapporteur : M. Bedarida

M. Bédarida précise que les éditions de la Villette sont avant tout un service de l'école. Il revient sur les origines de ce service et la volonté de faire évoluer les « polycopiés » notamment sur le projet pédagogique vers un format livre plus travaillé.

La sélection des titres publiés est soumise au comité de lecture. La production s'établit autour de 3 à 4 livres par an avec comme distributeur Volumen. Les éditions de la Villette sont présentes dans quelques 400 librairies en France et en Belgique. Les ventes annuelles oscillent entre 9000 et 13000 livres par an avec un ratio autour de 80% via Volumen et 20% de ventes directes. Les tirages se situent autour de 1000 à 2500 exemplaires.

La régression de la langue française dans le monde est un frein aux ventes de livres en français à l'étranger. En outre les soutiens financiers du BRAUP et du CNL dont bénéficiaient les éditions de la Villette ont disparu.

Les partenariats avec d'autres écoles pour la diffusion notamment se développent néanmoins. Un projet de vente numérique est en cours de réflexion.

Le coût de fonctionnement des EDV en 2013 s'élevait à environ 300 000 € y compris les charges de personnel pour des recettes de 138 000 €.

Le choix stratégique de l'ensapl v de se doter d'un service des éditions se doit d'être maintenu.

Décision :

Les prix de vente public des ouvrages des éditions de la Villette sont tous votés à l'unanimité.

4 – Projet de mise en oeuvre d'une filière d'urbanisme au sein de l'ensapl v : rapporteurs : B. Bentz, B. Mengoli, R. Hodde, J. Zetlaoui-Leger

B. Weber souligne la forte préoccupation de l'ensapl v par rapport aux thématiques de la ville, l'espace urbain et ses transformations. L'école engage alors une réflexion de repositionnement du projet d'école quant à l'urbanisme, développer ses débouchés et répondre à une demande sur le terrain dont les enseignants sont régulièrement témoins. Le DSA mis en place sur demande du ministère remplit partiellement ce rôle mais ces diplômes nationaux restent peu lisibles.

Comment penser une offre pédagogique liée à l'urbanisme dès le cycle Licence à l'ensapl v ?
Et comment s'y préparer dans le cursus master ?

R. Hoddé et J. Zetloaiui-Léger ont déjà porté un projet similaire avec l'ensa de Malaquais et l'IUP.

Aujourd'hui les étudiants semblent très centrés sur l'exercice de la maîtrise. C'est pourquoi le Conseil Scientifique de février 2014 a décidé de développer cette réflexion sur un élargissement des métiers de l'architecte auxquels forment l'ensapl v. Un état des lieux des débouchés précise que les étudiants diplômés en architecture ont une présence assez faible en terme de maîtrise d'ouvrage. En outre peu de formations co-habilités existent entre les ensa. L'école se doit de chercher un partenariat avec une structure supérieure autour de l'urbanisme, des politiques urbaines et d'aménagement afin de créer une structure assez comparable au double-cursus à l'ensapl v. En outre les formations en urbanisme n'apparaissent qu'entre la fin du 2^{ème} cycle et le début de 3^{ème} cycle.

Un rapprochement avec la future Ecole d'Urbanisme de Paris née de la fusion de l'IFU et de l'IUP est d'ores et déjà envisagé. Des contacts ont déjà été entrepris. La réflexion de leur projet d'école n'étant pas encore aboutie, seuls des échanges expérimentaux peuvent être envisagés sur les deux prochaines années.

Les étudiants de l'ensapl v en M1 pourraient suivre quelques enseignements à l'EUP, suivre ensuite un M2 à l'EUP ou préparer leur PFE pour ensuite intégrer un DSA en lien avec un Diplôme d'université à l'EUP permettant alors de passer un Master of Advanced Studies, encore inexistant en France mais déjà préparé en Europe dans le respect des accords de Bologne.

L'idée est aussi de proposer aux étudiants de l'EUP de choisir des enseignements qui au sein de l'ensapl v et créer des projets en communs.

R. Hoddé propose de dispenser un enseignement d'initiation à l'architecture au sein de l'EUP avec une montée en puissance progressive permettant aux étudiants de se confronter à d'autres formations.

Force est de constater que les ensa sont mal positionnées sur les politiques d'espace. L'ensapl v peut alors réfléchir sur les compétences d'architectes recherchées et demande aux membres du CA de voter sur la poursuite de ce projet.

Une préparation au concours d'Architecte Urbaniste de l'Etat est évoquée et sera présentée prochainement.

C. Barbé, note la présence de plus en plus importante des architectes dans la maîtrise d'ouvrage et leur volonté affirmée de se former en urbanisme.

B. Landau, insiste sur les questions environnementale, les SIG et la cartographie qui sont communes aux formations d'architecte, d'ingénieur et d'urbaniste et stratégiques pour l'avenir. Les ensa se doivent de recomposer leur stratégie et devenir force de proposition sur ces enseignements.

E. Ropars revient sur la formation généraliste de l'ensapl v qui ne forme pas des professionnels mais délivre un diplôme. Sans doute faut-il s'appuyer de l'expérience de la double formation architecte-ingénieur entre l'ensapl v, l'eivp et l'estp en créant un diplôme itératif.

Aujourd'hui la réciprocité est compliquée. Acculturer des étudiants en urbanisme n'est pas si évidente. Le projet de post-master est sans doute la meilleure solution.

M.Lecoq propose de mettre en avant les nouvelles opportunités de débouchés offertes grâce à cette double formation.

Décision :

L'ENSAPLV engage l'expérimentation sur deux ans d'un partenariat avec la future Ecole d'Urbanisme de Paris dans la visée d'une offre de formation porté conjointement - offres pédagogiques partagés, double diplôme d'architecte et d'urbaniste, post-master international -, le Conseil Scientifique étant mandaté de la structuration et du suivi du processus de réflexion.

Motion voté par 14 voix pour et 2 abstentions.

5 - Approbation du compte-rendu du Conseil d'Administration du 11 avril 2014.

Faute de temps, ce point est reporté au prochain CA.

6 - Présentation du rapport d'activité de l'ensaplv pour 2013 : rapporteur B. Mengoli

Faute de temps, ce point est reporté au prochain CA.

Dates des prochains CA (sous réserve de modifications) :

- 26 juin à 9h30

- 18 juillet à 9h30

Le Président du CA lève la séance à 13h34.

Bendicht Weber
Président du Conseil d'administration

